Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/61**
Point 23.2 de l'ordre du jour provisoire **19 mai 2014**

Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. La vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014 sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique). Le Comité a adopté l'ordre du jour, avec la suppression des points 2.9 et 2.10.

2. Le Comité a examiné le rapport intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève », notant avec reconnaissance que les autorités fédérales suisses ont approuvé le déblocage de 14 millions de francs suisses pour pouvoir entreprendre la prochaine phase de la stratégie de rénovation. Cette somme représente une avance de 10 % sur le prêt sans intérêt sollicité par le Directeur général.

3. Le Comité a souligné l'importance de tirer les enseignements des meilleures pratiques et des expériences des autres organisations qui ont entrepris un exercice similaire et il a insisté sur la nécessité d'un processus de supervision pour aider à atténuer le risque de dépassement des coûts et garantir que le projet soit mis en œuvre en complète transparence.

4. Le Comité a demandé à ce qu'à l'avenir, les rapports soient transmis plus rapidement et contiennent plus de détails sur les options ayant été envisagées pendant les phases de planification.

5. Le Secrétariat a relevé que le prochain point de la situation donnera davantage de détails sur le cahier des charges du nouveau bâtiment, suite aux résultats du concours d'architecture, ainsi que sur les coûts et sur un comité de supervision composé de représentants des États Membres.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

6. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de décision modifié suivant :

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » ;

Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

1) a pris note de la stratégie actualisée de rénovation des bâtiments à Genève ;

2) a autorisé le Directeur général à entreprendre la phase initiale de planification, avec l'organisation d'un concours d'architecture ;

3) a remercié le Gouvernement suisse de son offre consistant à accorder un prêt initial sans intérêt de 14 millions de francs suisses aux fins de la planification ;

4) a prié le Directeur général :

1) d'accepter ce prêt initial aux conditions indiquées aux paragraphes 10 à 12 du rapport intitulé : « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » et de continuer à planifier le projet de rénovation de l'ensemble du site ;

2) de présenter à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé le concept retenu pour le nouveau bâtiment, accompagné d'une ébauche du cahier des charges, ainsi qu'un bilan financier détaillé pour l'ensemble de la stratégie de rénovation, en prévision de la décision finale que prendra la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé concernant l'approbation du projet définitif et l'acceptation de l'intégralité du prêt pour la construction du nouveau bâtiment et sa mise en chantier, sous réserve que les autorités fédérales suisses approuvent définitivement l'intégralité du prêt en décembre 2016.

= = =